

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de DONCHERY étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 28 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Christian WELTER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 ; Présents : 17 ; Votants : 19

Etaient présents :

Mr WELTER Christian ; Mme GALLOT Yvelise ; Mr HAPIOT Fabrice ; Mme GALLOT Martine ; Mr MANCINI Michel ; Mme LABROCHE Laurence ; Mr HARDY Paul ; Mr LEFEVRE Michel ; Mme DAPREMONT Anita ; Mr GILLET Clément ; Mme GIERAK Justine ; Mr SCHNEIDER Ugo ; Mme SARICA Audrey ; Mr GILLET Yanick ; Mr DAZY Eric ; Mme DERVAUX Armelle ; Mr BONNESOEUR Henri.

Absents excusés :

Mme DEGLAIRE Sylvie donne pouvoir à Mme LABROCHE Laurence,
Mme BLARASIN Florence donne pouvoir à Mme GALLOT Yvelise.

Mme LABROCHE Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire
Mme BLARASIN Karine a été désignée Secrétaire Adjointe

Le Conseil Municipal :

PREND connaissance du Compte rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2026, (à l'unanimité),

DÉSIGNE les jurés d'assises pour l'année 2026, par tirage au sort sur la liste électorale (à l'unanimité) :

- Page 34, ligne 03 : LAINÉ Valérie, Michèle, 39 rue Georges Clémenceau, 08350 DONCHERY,
- Page 57, ligne 03 : TAVENEUX Denis, Louis, Roger, 16 rue Charles Chardenal, 08350 DONCHERY,
- Page 04, ligne 16 : BELLOT, Anne, Geneviève, 50 rue de l'Entrevue, 08350 DONCHERY,
- Page 51, ligne 22 : BERRY, Gladys, Raymonde, 49 rue Georges Clémenceau, 08350 DONCHERY,
- Page 34, ligne 02 : MEUNIER, Catherine, Henriette, Marcelle, 3 rue des remparts Jean Barcq, 08350 DONCHERY,
- Page 59, ligne 20 : TOUROLLE, Jacqueline, Margueritte, Léontine, 10 rue de l'Entrevue, 08350 DONCHERY.

APPROUVE la fiche patrimoine (GRDF), les tarifs de base et les éléments de calcul pour la redevance contractuelle de concession 2026, **DEMANDE** le versement de **1 838,00 €** au titre de la redevance contractuelle de concession, (à l'unanimité),

APPROUVE la fiche patrimoine au 31 décembre 2025, les tarifs de base et les éléments de calcul pour le R.O.D.P 2026 et **DEMANDE** le versement de **798,00 €** au titre de la redevance d'occupation du domaine public, (à l'unanimité),

APPROUVE la fiche patrimoine au 31 décembre 2025, les tarifs de base et les éléments de calcul pour le R.O.D.P 2026 (ORANGE), **DEMANDE** le versement de **1 901,28 €** au titre de la redevance d'occupation du domaine public, (à l'unanimité),

DECIDE le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial ou d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 08 juin 2026 au 07 juin 2027.
(à l'unanimité),

DECIDE le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe ou d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 12 mois du 08 juin 2026 au 07 juin 2027. ((à l'unanimité),

PREND ACTE des résultats du scrutin et de la désignation des délégués titulaires et suppléants ci-dessus désignés pour représenter la commune de Donchery au sein du collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

Délégués titulaires :

- Christian WELTER.....
- Yvelise GALLOT.....
- Fabrice HAPIOT.....
- Martine GALLOT.....
- Michel MANCINI.....

Suppléants :

- Justine GIERAK.....
- Henri BONNESSOEUR.....
- Laurence LABROCHE....., (à l'unanimité),

18 heures 15 : L'ordre du jour est épuisé,

Est informé que le maître d'œuvre pour la maison de santé a été recruté et assurera la conception ainsi que le suivi de la réalisation de l'opération, La société Protéame poursuit sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès de la commune. Afin de permettre la réalisation du projet, une concession de mandat sera établie entre la mairie et Protéame. Cette dernière sera chargée de la conduite de l'opération de construction ainsi que de l'exploitation de la future maison de santé.

Le montage juridique retenu repose sur un bail emphytéotique, permettant à Protéame de disposer des droits nécessaires à la réalisation et à la gestion de l'équipement sur une longue durée. La commune conservera néanmoins la pleine propriété du terrain et du bâtiment tout au long de l'opération.

Est informé du lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU par arrêté 043/2026,

Est informé que Monsieur le Maire, assisté de quelques personnes (maître d'œuvre, AMO, adjoints...), iront visiter des maisons de santé à SUIPPES et à SAINT MARTIN SUR PRÉS.

Séance levée à 18 heures 30.

Le Maire,
Christian WELTER.

